

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Affichage
du 22/10/20
au
.

L'an deux mil vingt le 15 octobre à 18H15, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués le 8 octobre 2020, se sont réunis en séance à la salle 1 des locaux culturels sous la vice-présidence de Madame Liliane MAINGARD.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BOUDIER, LARQUET, MAINGARD, PROVOST, ROBERT et Messieurs ALLETON, CHEVÉE, GASNOT, LOISON, VALOTA.

ABSENT NON EXCUSE : Mme HERBRON Nicole

ABSENTES EXCUSEES : Mmes HEULOT Carole et LEFFRAY Sylvie

POUVOIRS : //

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°1 : approbation des comptes rendus des commissions des 9 juillet et 21 septembre 2020

Madame la Vice-Présidente a soumis aux membres du CCAS les comptes rendus des commissions des 9 juillet et 21 septembre 2020. Ces derniers ont été diffusés préalablement aux membres avant la séance. Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir approuver les comptes rendus des 9 juillet et 21 septembre 2020. Les déclarations de Monsieur Gasnot en séance du 21 septembre, lues en séance du 15 octobre seront bien été annotées au compte rendu. Celui-ci sera ré approuvé lors du prochain CCAS.

Après avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent les comptes rendus des commissions des 9 juillet et 21 septembre 2020

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°2 : Membres extérieurs

Suite à l'appel à candidature aux différentes associations nommées dans l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles effectué dans les délais légaux, aucun candidat ne s'est déclaré. De ce fait Madame la Présidente est déliée de son obligation de désigner un représentant de ce type d'association. Les membres extérieurs restent donc en place.

Le conseil d'administration en prend acte

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°3 aides alimentaires et financières

- Dossier 1 : attribution de 3 bons alimentaires de 50 € et d'une aide financière de 283,52 € pour un impayé énergie
- Dossier 2 : attribution d'un bon alimentaire de 50 €
- Dossier 3 : attribution de 4 bons alimentaires et d'une aide financière de 150,16 € pour un impayé eau

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°4 : règlement intérieur

Madame la Vice-Présidente a soumis aux membres du CCAS le règlement intérieur du CCAS. Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir approuver le règlement intérieur.

Aucune remarque n'étant formulée, et après avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent le règlement intérieur du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Mr GASNOT remercie d'avoir voté à l'unanimité le règlement du CCAS d'aujourd'hui puisqu'il répond exactement aux obligations légales. Cependant il n'oublie pas le mépris exprimé à son égard avec virulence par Mme MAINGARD à la réunion du 9 juillet suite à sa demande de report du vote du règlement. C'est donc avec étonnement qu'il a reçu sa demande d'aide pour qu'il apporte son concours à l'élaboration du règlement du CCAS, comme il l'avait proposé. Il semble donc que maintenant il soit envisagé de tenir compte de ses remarques, il espère que cela va continuer car il ne saurait être question pour lui de cautionner des décisions illégales.

Divers :

Mme MAINGARD nous informe que 5 à 10 familles rencontrent des difficultés dans le paiement de la cantine et garderie de leurs enfants. A voir pour une réflexion sur ce sujet

Levée de séance à 18h50.